

TRACES³¹ DE MÉMOIRE

PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ

N° 31 | JANVIER - FEVRIER - MARS 2019



AVANT-PROPOS
page 2

ACTUALITÉ
La propagande raciste avant et pendant
le génocide des Tutsis du Rwanda de 1994.
page 3

DÉFINITION
Sept éléments clés pour décrire
un crime sans précédent.
page 6

NO COMMENT
Déogratias de Jean-Philippe Stassen.
page 9

APPROFONDISSEMENT
L'histoire du Rwanda contemporain.
page 10

L'INTERROGATION
Dire un mot pour un autre :
lapsus, déni masqué ou racisme résiduel ?
page 19
+ fiche pédagogique page 23

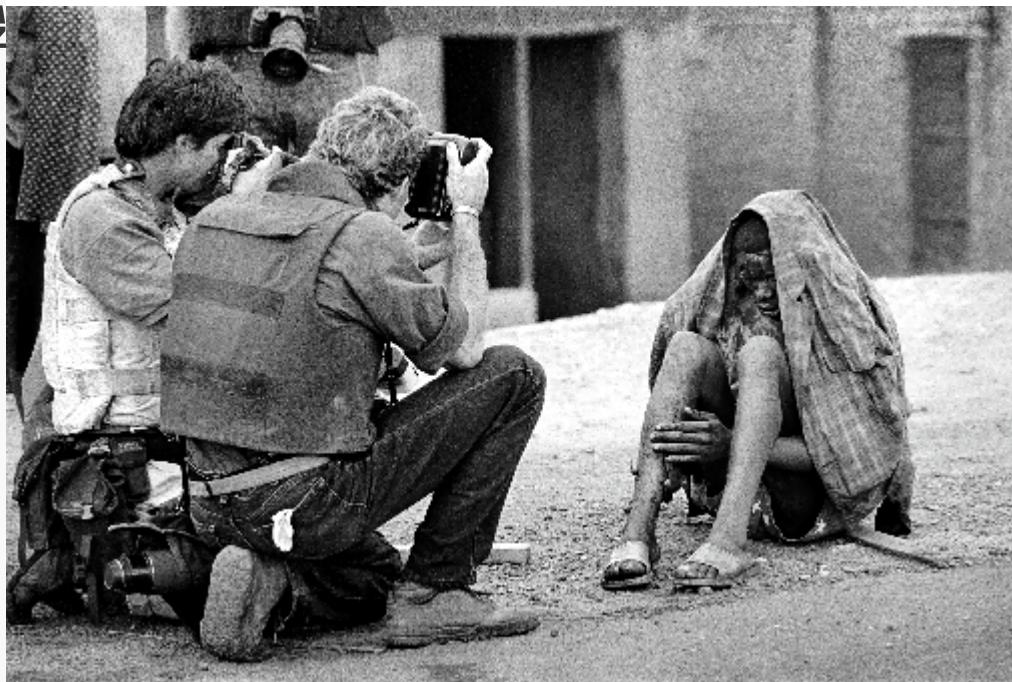
SAVIEZ-VOUS...
... que dans le cas du génocide au Rwanda,
vous devez faire attention aux termes
que vous utilisez ?
page 24

RÉFLEXION
Tutsis, Hutus et Twas.
Comment des êtres humains ont été
divisés en groupes ethniques.
page 26

VARIA
page 28

Éditeur responsable
Henri Goldberg
ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines 17/Boîte 50 - 1000 Bruxelles

Bureau de dépôt BRUXELLES X
Numéro d'agrégation P801056



© Teun Voeten

↑ Photographers and wounded Hutu.
Kigali, Rwanda 1994.

ACTUALITÉ

La propagande raciste qui a contribué au génocide des Tutsis du Rwanda

Entretien de Mélanie Moreas avec
Félicité Lyamukuru, présidente d'IBUKA-Belgique,
sur le rôle de la presse dans le génocide.

Chère lectrice Cher lecteur

Cette année nous commémorons le 25^e anniversaire de l'horreur qui a frappé le Rwanda en 1994.



La formule des thèmes annuels a prouvé son efficacité : le nombre d'abonnés augmente chaque mois, ce dont nous vous sommes reconnaissants et ce qui renforce notre conviction que l'ASBL *Mémoire d'Auschwitz* joue un rôle important en matière d'éducation à la mémoire en Belgique.

Le thème choisi pour l'année 2019 est « la propagande ». Selon le nouveau *Petit Robert*, la propagande est une action exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques et sociales, pour soutenir une politique, un gouvernement, un représentant.

En tant qu'enseignant, je n'insisterai jamais assez sur le fait que le siècle passé ne fut pas la seule ère de la propagande. Nos jeunes d'aujourd'hui aussi en sont sub-

mergés quotidiennement. Pensons à la profusion d'absurdités sur les réseaux sociaux (les fameux *in-fox* ou *fake news*) que nos enfants, futurs citoyens adultes, acceptent parfois sans se poser de questions...

En 2019, les quatre numéros de votre bulletin pédagogique familial *Traces de mémoire* aborderont les chapitres suivants :

La propagande qui conduisit au génocide au Rwanda ;

La propagande dans l'Allemagne nazie ;

La propagande sous le communisme ;

La propagande contemporaine.

En avril 1994, il y a un quart de siècle, ou pour le dire autrement, un demi-siècle après la Shoah, l'humanité était une nouvelle fois confrontée à un génocide, avec

le massacre de près d'un million de personnes.

Centre d'Études et de Documentation qui ne se penche pas uniquement sur la Shoah, mais aussi sur des questions plus larges touchant aux génocides, aux massacres et aux violences de masse, l'ASBL *Mémoire d'Auschwitz* a décidé de consacrer l'entièreté de ce premier numéro de 2019 à la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite à tous un thème annuel instructif et intéressant. ■

Johan Puttemans
 Coordinateur pédagogique
 ASBL *Mémoire d'Auschwitz*
 Traduit du Néerlandais
 par Ludovic Pierard

Les parents de Félicité Lyamukuru habitaient au Rwanda à l'époque du génocide.



LA PROPAGANDE RACISTE AVANT ET PENDANT LE GÉNOCIDE DES TUTSIS DU RWANDA DE 1994

Interview de
Félicité Lyamukuru
Présidente d'Ibuka-Belgique

Quand et comment la propagande raciste à l'encontre des Tutsis s'est-elle installée au Rwanda avant le génocide ?

C'est toute la période avant le génocide de 1994. Les pogroms anti-tutsis ont existé très tôt, depuis 1959 « avec les incendies systématiques des maisons, suivis de pillages des biens et de massacres de Tutsis. De ces troubles est né l'exil des Tutsis qui n'allait se terminer qu'en 1994 avec le retour au pays de ces réfugiés¹. » Avec ces pogroms, il y a eu une sorte de propagande mise en place, notamment la façon d'enseigner l'histoire du Rwanda dans les écoles. Par exemple, quand on parlait de la monarchie, on la disait meurtrière pour culpabiliser les Tutsis. C'est une propagande qu'on retrouvait surtout à travers

les chants. C'était un moyen sournois. Et ceux qui « entendaient » bien, comprenaient qu'il s'agissait de discours contre les Tutsis. Ensuite, il y a eu une accalmie de 1962 jusqu'au coup d'État de 1973 quand Habyarimana a pris le pouvoir soutenu par les Hutus du Nord. Les événements ont pris une autre tournure. En effet, Juvénal Habyarimana qui venait du Nord orchestre un coup d'État et il renverse le pouvoir de Grégoire Kayibanda qui vient du Sud. Dès lors, ce n'était plus les Tutsis contre les Hutus mais une séparation entre le Nord et le Sud. À ce moment, les souffrances des Tutsis sont voilées par ce changement. Ce qui ne signifie pas que la propagande soit arrêtée puisqu'il y avait des discriminations dans les écoles, au travail, etc. À cette période, on dirait qu'il y avait une volonté des Tutsis

du Rwanda de « passer au-dessus » de ces discriminations ou de ces massacres tel un conditionnement d'aller de l'avant et de ne pas relever les nouvelles manières de discriminer.

À l'école primaire, je me souviens que mes parents étaient effarés de ce que nous apprenions à l'école ! Nous apprenions que les Tutsis tuaient les Hutus. Nous apprenions aussi que la reine mère (tutsie) devait planter une lance dans le corps de bébés hutus pour garder son trône. C'était écrit dans les manuels d'histoire et nous pensions que c'était comme cela. En somme, c'est une façon de dire que ce qui est enseigné est vrai parce que c'est écrit.

Cette discrimination a engendré des quotas dans les écoles et dans les domaines de l'emploi. « Suite aux violences de 1973,

dont un des objectifs était de faire déguerpir les Tutsis de ces écoles, le régime de la Deuxième République avait décidé l'application rigoureuse des quotas ethniques. [...] Ces quotas étaient appliqués dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans l'emploi, tant public que privé². »

À la fin des années 1980, le régime d'Habyarimana s'est bien solidifié. Les réfugiés qui demandaient le retour au pays n'obtenaient pas l'autorisation de rentrer. Dans ses discours, le Président Habyarimana clamait qu'il n'y avait pas de place pour eux car le Rwanda était un pays trop petit. Une autre forme de violence pour ces personnes qui avaient leur famille au Rwanda. C'est un discours auquel personne ne s'opposait. Les gens avaient peur.

À nouveau, il y avait plus de massacres comme avant. Nous apprenons beaucoup de choses de cette époque maintenant. Les anciens pensaient qu'il fallait se taire pour s'en sortir.

Quant aux médias, citons la radio nationale « Radio Rwanda » qui diffusait lesdits chants et messages ainsi que le journal catholique *Kinyamateka* pour lequel les articles racistes ne pouvaient pas être censurés car cette presse écrite avait des liens amicaux avec l'État.

Quels médias alliés à la propagande raciste ont vu le jour avant 1994 ? Existait-il des médias et/ou une forme de propagande qui s'y opposait ?

Dans les années 1980, presque chaque famille avait un poste de radio. Chaque paysan avait aussi un poste radio. Comme il n'y avait que *Radio Rwanda* qui diffusait, c'était le seul moyen d'atteindre le peuple. Donc, tout le monde écoutait les mêmes chants, les mêmes discours, les mêmes programmes. Cette radio était la voix du gouvernement.

De plus, « l'ORINFOR (Office rwandais de l'information) veillait à ce que la presse écrite et Radio Rwanda relaient les appels aux meurtres à peine déguisés des discoureurs publics, politiques ou militaires³. » Depuis 1990, cet organisme était dirigé par Ferdinand Nahimana, « un brillant historien ». Après les Accords d'Arusha, il devint Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Culture. Il fera partie des fondateurs de la RTLM. En 1996, il sera arrêté au Cameroun et sera condamné à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

La Radio/Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) apparaît en juillet 1993. Elle a été créée à l'image du processus génocidaire qui se mettait déjà en place. Au début, tout le monde aimait bien cette radio. Quand j'étais jeune, j'appréciais son humour décontracté, ses grossièretés, elle passait les tubes du moment. Elle était bien pensée. Elle était très attirante ! Elle était branchée !

Ses premières diffusions musclées correspondent au moment des Accords d'Arusha. Elle change de visage : elle diffuse des insultes de

façon décontractée, elle dénigre les Casques bleus belges, elle dénigre les Accords d'Arusha, etc. Il y a eu un vrai tournant ! C'était choquant car elle osait ce que Radio Rwanda n'osait pas car c'était une radio privée.

En parallèle, Radio Rwanda existait encore : elle a continué ses émissions habituelles. Elle n'a jamais dénoncé les massacres. Ces médias étaient complices.

Malgré tout, les gens étaient nostalgiques et cette radio nous tenait compagnie. Il y avait parfois de belles émissions. Nous écoutions car c'était notre vie.

En quoi consistait la propagande raciste qui s'affichait dans des organes de presse et sur une radio proche du pouvoir d'Habyarimana ?

Dès les premières attaques du FPR en 1990, il y a eu la naissance de plusieurs partis politiques. Au même moment apparaissent des journaux. Nous avons l'impression que c'était une ouverture sur la liberté d'expression. Par exemple, le journal *Kangura* voit le jour. C'est la version écrite de la radio RTLM. Ce journal publiait des caricatures. Leurs chiffres de ventes étaient énormes car nous étions nous-mêmes obligés d'acheter ce journal. Quand je sortais de l'école, je m'organisais pour passer à la boutique pour acheter un exemplaire et je le « dévorais ». Nous avons l'impression que ce qui allait nous arriver était écrit. Ce journal donnait l'information

C'est depuis cet immeuble que la Radio Télévision Libre des Mille Collines diffusait sa propagande pendant le génocide.



de façon croustillante et crue. C'était très cruel ! Le lendemain de la parution des articles, nous pouvions observer les réactions des gens aux coins des rues et des bars. Il y a eu également des journaux d'opposition comme *Kanguka*. La presse écrite avait une volonté de dénoncer les discriminations et toutes les actions du gouvernement d'Habyarimana. Nous avons l'impression qu'il y avait une balance. C'était réconfortant. En 1994, ces journalistes de l'opposition ont été rapidement tués.

Précisément, quels étaient les rôles joués par les radios et la presse écrite lors du génocide des Tutsis du Rwanda en 1994 ?

La presse écrite a connu moins de stabilité pendant le génocide. La Radio/Télévision Libre des Mille Collines est considérée comme le quartier général du génocide. Quelques jours avant le 6 avril⁴, nous entendions à la RTLM un

message qui disait : « attention, il va se passer quelque chose d'ici deux jours. » Nous prenions tous très au sérieux cette radio. Quand l'avion est abattu, RTLM appelle au meurtre. Les messages insistent sur le fait de ne pas laisser échapper un seul Tutsi. Ils rappellent de ne pas oublier que ceux qui ont fui le Rwanda étaient des bébés. Il fallait tous les tuer. C'était répété à longueur de journée.

Je me souviens que le 7 avril la RTLM donnait les informations sur ceux qui avaient déjà été tués. Par exemple, nous pouvions entendre que tel enseignant ou tel curé, un sacré cafard, a été assassiné. À travers ces messages, la RTLM encourageait les *Inferahamwe*. Ces milices étaient toujours incitées à commettre le pire. À certains moments, des miliciens se sont remis en question. Ils ne voulaient plus aller tuer. Pour les motiver, la RTLM diffusait des messages : « si vous ne les tuez pas, ce sont eux qui reviendront vous tuer. » Je pense que si cette radio

n'avait pas émis pendant le génocide, on n'aurait pas atteint le nombre de un million de personnes massacrées en trois mois. Leurs messages précisaient les « scores » par journée, ils comparaient les nombres de morts entre les communes, ils diffusaient les chiffres par heure... La RTLM s'inscrit dans une forme de rentabilité en encourageant à tuer le plus de victimes dans le plus court laps de temps imparti. La RTLM transmettait aussi des précisions telles que des noms de personnes qui en cachait d'autres. Autre exemple, elle dénonçait aussi la MINUAR⁵ qui cachait des gens à l'hôtel des Mille Collines afin que personne ne s'échappe. Il y a même eu des gens qui ont arrêté de se cacher car les informations transmises par la RTLM étaient très précises.

À la fin du génocide, les responsables de la RTLM ont fui avec le gouvernement.

Après le génocide, tout a été cassé. ■

Mélanie Moreas
HE2B Deffré

¹ Antoine MUGESERA, *Les conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990*, Edition Dialogue, Kigali & Izuba Editions, Milan, 2014, p.17.

² KIMONYO Jean-Paul, *Un génocide populaire*, Editions Karthala, 2008, p.79

³ Les médias de la haine à perpétuité. En ligne : http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/048/article_26848.asp, consulté le 21 novembre 2018.

⁴ Date à laquelle le Président Habyarimana est assassiné.

⁵ Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda.

7 ÉLÉMENTS CLEFS POUR DÉCRIRE UN CRIME SANS PRÉCÉDENT

**Qu'est-ce qu'un génocide et en quoi se distingue-t-il du crime contre l'humanité ?
Le génocide s'en distingue par au moins sept caractéristiques spécifiques.**

1°) Un crime collectif qui vise un groupe.

Le génocide est au groupe ce que l'homicide est à l'individu. Il se caractérise par le refus du droit à l'existence d'un groupe humain. C'est la simple appartenance théorique au groupe visé qui détermine le destin individuel du persécuté et ce, quand bien même ce groupe « en tant que tel » n'est souvent qu'une construction fantasmagorique des persécuteurs. Il se distingue ainsi du crime contre l'humanité par l'introduction de la notion de groupe et par la volonté de détruire le groupe en tant que tel.

2°) La caractéristique « communautaire » du groupe persécuté.

Les victimes d'un génocide doivent faire partie d'un « groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Si les actions impliquées sont dirigées contre des individus, ce n'est pas dans leur capacité individuelle mais comme membres du groupe « communautaire ». Sont donc exclus les groupes politiques (trotskistes), culturel (ethnocide des Grecs d'Anatolie), sociaux (victimes des Khmers rouges), sexuels (triangles roses), socioéconomiques (la « classe » des koulaks). D'autres concepts s'appliquent à ces crimes : « massacre de masse », « politicide », « ethnocide », « épuration ethnique », tous passibles de la Cour

pénale internationale au titre de « crimes contre l'humanité ».

3°) Un contexte de haine raciale radicale.

La caractérisation (pseudo) biologique du groupe cible explique la radicalité de toute entreprise génocidaire. Le génocide constitue le point d'aboutissement – logique mais non obligatoire – d'une *weltanschauung* (conception du monde) raciste (Empire colonial allemand, Allemagne nazie, Rwanda) ou ultranationaliste (Jeunes-Turcs). Ce n'est pas sans raison que les nazis utilisèrent l'expression « Solution finale » pour caractériser le processus de destruction des Juifs européens. Le génocide signe, en effet, la disparition définitive de l'objet maudit, détesté, haï. Il n'y a pas de compromis possible avec l'Autre « racial » ou « ethnique » ; une fois enclenché, le génocide ne peut qu'aller à son terme à moins d'un effondrement (défaite). L'ennemi à abattre est ainsi systématiquement déshumanisé : il est un représentant d'une sous-humanité dont l'existence ne se justifie plus (Herero), un corps étranger dont il faut absolument se débarrasser (Arménien), un principe microbien (Juif), un cancrelat (Tutsi). Aucun compromis, aucune conversion, aucune échappatoire n'est envisageable. La différence entre un crime qui vise une

« race » et celui qui vise une classe, tient à ce que nul ne peut échapper à sa race (pour les nazis, le Juif étant marqué par ses « gènes », même les convertis au catholicisme sont gazés), tandis que changer de classe reste en théorie toujours possible. L'aversion des bolcheviks pour la Pologne et pour la noblesse en général, n'a pas empêché le Conseil des commissaires du peuple (Sovnarkom) de confier la Tcheka, puis le Gépéou à Félix Dzerjinski, rien moins qu'un membre de la petite... noblesse polonaise. C'est à l'Ukrainien Khrouchtchev qu'il revint de succéder au bourreau de l'Ukraine. Aussi faut-il se garder de recourir, selon nous, aux termes de génocide « de classe » et ce, même, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'épisode tragique de la Grande famine de 1932-33, dont on sait aujourd'hui qu'elle a été parfaitement orchestrée par Staline.

Dans les cas de génocide, il ne doit en principe rien rester de l'entité ennemie ; d'où le double processus parallèle d'effacement des traces matérielles (ici, destruction de synagogues, là, de monastères) et de réécriture négationniste. Tout génocide s'accompagne nécessairement d'une dynamique négationniste.

4°) L'intention d'extermination totale du groupe visé.

Le génocide ne procède pas



© Dark Stories

Cet arrêt sur image montre durant les premiers jours le massacre au Rwanda.

d'une simple volonté d'expulser des civils d'un territoire donné (épuration ethnique). L'objectif est de détruire le groupe dans sa totalité, hommes, femmes, vieillards et surtout enfants, sans la moindre possibilité de fuite. Toutes les actions visent à détruire les fondations mêmes de la vie du groupe cible. Dans ce contexte, on comprendra que les enfants, parce que porteurs d'avenir, sont les cibles prioritaires des tueurs. Le fait que des enfants arméniens aient été kidnappés et convertis de force n'enlève rien à la volonté jeune-turque d'en terminer définitivement avec le peuple arménien. C'est ce qu'exprime le terme de phrase « tout ou partie » dans la convention de 1948. À défaut de la totalité, c'est bien la « part substantielle » du peuple cible qui doit disparaître à jamais, de manière telle qu'il ne puisse plus assurer sa reproduction. A contrario, si un groupe humain est éliminé sans que personne n'ait eu l'intention de le faire, ce n'est pas un génocide (Amérindiens).

5°) La mise en œuvre systématique (donc préméditée) de la volonté génocidaire.

Pour qu'il y ait génocide, le plan concerté doit nécessairement être complété d'une décision. Un génocide n'a rien de spontané. Il ne peut se comprendre que dans le cadre d'un complot qui vise à

la destruction du groupe. Le génocide des Tutsi du Rwanda fut soigneusement préparé (achats massifs de machettes, constitution de milices, création de média pousse-au-crime). Comme tout génocide, il eut son moment zéro (l'attentat du 6 avril contre Juvénal Habyarimana) où tout bascula sans possibilité de retour. Plus d'un million de Tutsi périrent ensuite en près de 100 jours. Pour chaque génocide, ces moments clés sont connus : mai 1904 (arrivée de von Trotha en Namibie), 24 avril 1915 (600 notables arméniens sont assassinés sur ordre du gouvernement), juillet et octobre 1941 (extermination des Juifs soviétiques puis européens). Presque systématiquement, la guerre est l'élément clef qui ouvre l'espace entre l'intention et le passage à l'acte. C'est la guerre, coloniale (Herero), internationale (Turquie), idéologique (opération Barbarossa) ou encore civile (Rwanda) qui permet la libération des pulsions meurtrières : « Le séisme rompt les barrières morales. Le potentiel de destruction accumulé au cours des décennies par un État contre un groupe se déchaîne brusquement » (Ternon).

6°) Un crime d'État.

Le terme de génocide ne s'applique qu'à des crimes ordonnés par un gouvernement ou un pou-

voir de fait. Seul le pouvoir d'un État avec son armée, sa police, son administration, ses divers relais dans la société permet le déploiement d'une entreprise criminelle à grande échelle. Ce pouvoir dispose en général des moyens nécessaires pour légaliser ses actes après coup, ce qui justifie le recours à une législation internationale d'exception (Ternon). Les massacres commis par des bandes ou organisations illégales relèvent de la justice nationale ordinaire, sauf s'il est prouvé que ces bandes ont été organisées et soutenues par le pouvoir en place.

7°) Un processus continu et dynamique.

Tout génocide est constitué par une multiplicité d'actions qui, létales ou non létales (i.e. transfert d'enfants), visent, toutes, à détruire les bases de survie du groupe en tant que groupe. De par son caractère systématique, un génocide se construit sur des milliers de crimes de masse. Un crime isolé, même aussi odieux que celui de Srebrenica en Bosnie, ne peut dans ce cas constituer à lui tout seul un crime de génocide. Il est tout évident qu'une fois enclenché, un génocide ne prendra fin qu'au seul cas d'une défaite militaire (Rwanda). Son caractère monstrueux, même aux yeux de ses instigateurs, oblige à aller jusqu'au bout et ce, notam-



© str8talk Magazine

Un génocide ne fait pas de différence : les hommes, femmes, enfants, adultes et vieillards sont massacrés.

ment pour éviter, dixit Himmler, que les « enfants ne deviennent un jour les vengeurs de leur père. » Il en est différemment dans le cas des crimes contre l'humanité. Toute meurtrière et surtout criminelle qu'elle fut (cinq millions de morts, dont au moins quatre millions d'Ukrainiens), l'Holodomor, cette famine organisée n'a pas pour objectif de supprimer jusqu'aux derniers les paysans d'Ukraine mais bien de leur briser l'échine. C'est Staline qui y mit fin, c'est-à-dire à sa propre politique d'extermination par la faim, dès qu'il jugea la leçon comprise. Et tout rentra effectivement dans l'ordre... stalinien : les Ukrainiens acceptèrent le joug soviétique et kolkhozien. Contrairement au génocide, le politicide à une visée rédemptrice. Il ambitionne avant tout à une reconstruction socio-politique précise, certes, par une pédagogie de la violence extrême. L'objectif avoué et insensé des Khmers rouges était bien de régénérer leur peuple, pas de le détruire.

Ainsi, si un crime contre l'humanité traduit bien la subordination des moyens à une fin (soumission d'un peuple ou contrôle exclusif d'un territoire), il en est tout autrement avec le crime de génocide. Le crime de génocide est une fin en soi. La destruction de l'Autre constitue même le but de guerre principal. En cela, tout intimement lié

qu'il soit à la guerre, le génocide ne se confond pas avec celle-ci et peut même lui être antagoniste puisqu'il peut jusqu'à contrarier la conduite des opérations. En 1945, alors qu'ils savaient la guerre perdue, les nazis ne songèrent nullement à interrompre le processus d'extermination des Juifs.

Il ressort de ce qui précède que, contrairement aux idées reçues, un génocide n'implique pas nécessairement un critère quantitatif. Si le génocide des Herero ne concerna « que » 60 000 individus, il faut parler de génocide dans la mesure où ceux-ci constituaient 80 % de la population herero totale. De même, si on évalue à environ soixante millions le nombre de morts pendant la Seconde Guerre mondiale, parmi ceux-ci seuls les six millions de Juifs, et sans doute les Tsiganes, doivent être considérés comme victimes du génocide nazi. Seul le million de Tutsi exterminés doivent être considérés comme victimes d'un génocide ; les milliers de Hutu démocrates furent, eux, victimes d'un « politicide », au sens de Ted Gurr et de Barbara Harff, c'est-à-dire d'un massacre dirigé contre une opposition supposée ou réelle. L'Hutu modéré est un opposant. On le tue individuellement pour ce qu'il a fait (crime motivé) ; le Tutsi est intrinsèquement innocent : on l'extermine collective-

ment pour ce qu'il est, un être nuisible (crime immotivé).

Enfin, la haine absolue dont sont l'objet les victimes d'un génocide explique en quoi ses effets sont toujours irréversibles : il ne reste plus que 60 000 Arméniens en Turquie soit 8 fois moins qu'en France, tout au plus 20 000 Juifs en Pologne sur les 3,3 millions qu'elle comptait en 1939, quelques dizaines de milliers de Tutsi dits de l'intérieur au Rwanda. Quant à l'ethnie des Herero, autrefois majoritaire, elle ne constitue plus aujourd'hui que 7 % de la mosaïque ethnique namibienne. C'est pour cette raison que les Juifs ont choisi le terme Shoah pour caractériser leur génocide. Ce mot tiré de la Bible, sans être pour autant de nature religieuse, désigne une catastrophe irréversible, après laquelle rien ne saurait plus être comme avant. Ce caractère irréversible n'est pas systématique dans le cas des autres crimes contre l'humanité : toutes profondes que purent être les saignées en Ukraine, en Bosnie et au Cambodge, ces trois peuples sont toujours majoritaires dans leur pays. ■

Joël Kotek

(lic. histoire contemporaine et dr. sciences politique) est professeur d'université. Ses intérêts se tournent vers l'antisémitisme et les génocides ainsi que vers le nationalisme et la construction européenne.

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous présentons une image, un texte, un lien internet, sans commentaire. Remplissez vous-même cet espace de vos propres réflexions et commentaires. Soyez critique avec les informations reçues.

DÉOGRATIAS de Jean-Philippe Stassen.

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz



L'HISTOIRE DU RWANDA CONTEMPORAIN

Le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 porte ses racines dans l'histoire récente de la région. L'ingérence des Européens à partir de 1884 a été décisive pour l'évolution de l'antagonisme entre Hutus et Tutsis. Vous lirez ici un bref aperçu de l'histoire du Rwanda au cours du siècle dernier.

Comme la plupart des régions intérieures africaines, le Rwanda demeurait une *terra incognita* pour les Européens. La Conférence de Berlin de 1884-1885 changera radicalement la donne. Les superpuissances européennes divisèrent l'Afrique selon leurs différentes sphères d'influence. L'Empire allemand obtint le contrôle de la région du Rwanda - Urundi¹. Dix ans après l'octroi de la région aux Allemands, le comte Gustav Adolf von Götzen (1866-1910) passa deux mois au

Rwanda avec une troupe de soldats armés. Il devint le premier Européen à obtenir une audience auprès du Mwami (roi) Kigeli IV Rwabugiri, qui régna de 1853 à 1895. von Götzen devint également le premier gouverneur de l'Afrique de l'Est allemand. En 1899, le roi reconnut la souveraineté de l'Empire allemand et lui céda les relations extérieures de son pays. Quelques années plus tard, les Allemands créèrent également des bases militaires dans le pays. Cependant, l'ingérence allemande ne fut pas très profonde si bien que les relations socioculturelles entre Rwandais restèrent pratiquement intactes.

Cette situation durera jusqu'à la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les colonies allemandes et belges, suivant la situation en Europe, se combattront. En 1916, les troupes belges attaquent Shangi, dans l'ouest du Rwanda. À la suite de cette attaque, le Rwanda tomba entre les mains des Belges. Après la défaite allemande en 1918, le mandat officiel belge sur le Rwanda - Urundi fut confirmé par la Société des Nations. Ce mandat aurait normalement dû durer de 1926 à 1931, mais se poursuivra jusqu'en 1962, quoique (à partir de 1947) sous le nom officiel de « territoire sous mandat ». Cela signifiait qu'à partir de ce moment, les Belges durent préparer la région à l'indépendance future. Cependant, l'impact belge sur la société rwandaise sera beaucoup plus profond que l'impact allemand ne le fut jamais. En 1926 eut lieu la « réforme Mortehan », du nom du résident (administrateur colonial) de l'époque, Georges Mortehan (1883-1955). En plus d'une réduction drastique du nombre de dis-

tricts, une « tutsification » de la structure administrative coloniale eut lieu, entraînant la déposition de quelque 400 chefs hutus et de 40 chefs twas. Concrètement, cela signifiait que le pouvoir colonial belge s'appuya sur la minorité tutsie (14 % de la population) du pays. Selon la tactique coloniale consistant d'une part à corrompre les relations entre les gens (dans le cas qui nous occupe, en interprétant les appartenances sociales existantes comme appartenances ethniques) et d'autre part à favoriser parmi ceux-ci des relations privilégiées avec les plus nantis. Se produisit aussi, dans la même foulée, un changement de religion, à la religion traditionnelle rwandaise (un monothéisme) se substituera la religion des colonisateurs, et ce avec la collaboration de Léon-Paul Classe, vicaire apostolique du Rwanda. Sa vision des Tutsis, qu'il considérait comme les « leaders naturels » du pays, joua un rôle important dans les décisions des colonisateurs belges. C'est aussi à cette époque que furent introduites les fameuses cartes d'identité portant la mention ethnique hutu, tutsi ou twa. Ce qui conforta la division de la société.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique signa un accord avec les Nations unies (l'organisation qui succéda à la Société des Nations) pour préparer le Rwanda - Urundi à l'indépendance par le biais d'un processus démocratique. Dans la pratique, on pensait que cela prendrait plusieurs décennies. Les conflits entre les Tutsis et les Hutus, que les Belges avaient attisés pendant toutes ces années, réapparurent dans l'après-guerre et suscitérent beaucoup d'émoi chez les Hutus qui re-



présentaient 83 % de la population. Mais dans la mesure aussi où les Tutsis manifestèrent les premiers des vellétés d'indépendance, le pouvoir colonisateur, opportuniste, changea de partenaire et s'appuya désormais sur les Hutus, exportant par la même occasion au Rwanda le conflit qui existait à l'époque en Belgique entre la minorité francophone exploitant la majorité flamande. Le ressentiment des Hutus à l'égard des Tutsis se cristallisa en 1957 avec le « Manifeste des Bahutu ».

Ce manifeste, dont le titre original était « Note sur l'aspect social du Problème racial indigène au Rwanda », comportait dix pages rédigées par neuf intellectuels hutus et adressées au gouverneur général adjoint du Rwanda. Le manifeste dénonçait l'« exploitation » subie par les Hutus. La distinction ethnique entre Hutus et Tutsis conduisit progressivement à une radicalisation des conflits. Ce manifeste peut donc être considéré comme le point de départ de l'action politique des Hutus.

Il fut considéré par les Tutsis comme une provocation, il reconnaissait en effet l'existence de deux peuples différents cohabitant sur la terre du Rwanda, un peuple majoritaire (les Hutus) et un autre minoritaire (les Tutsis) qui ne pouvait dorénavant en aucun cas bénéficier des mêmes droits, alors que jusque-là, comme déjà évoqué, tous les habitants du pays étaient considérés comme les sujets du Mwami (roi du Rwanda).

La création de divers partis poli-

© www.un.org



Map No. 3717 Rev. 10 UNITED NATIONS
June 2008

Department of Field Support
Geographic Section

tiques à partir de 1959 constituera la continuation active des idées du manifeste. Le parti le plus important sera le Parmehutu de Grégoire Kayibanda (1924-1976), qui deviendra président lorsque le Rwanda passera d'un régime monarchiste à un régime républicain et indépendant en 1962. L'année 1959 vit également le début des affrontements violents entre Hutus et Tutsis, car en novembre fut infligée la « Toussaint rwandaise », une série de massacres contre les Tutsis qui fit environ 20 000 morts. Plusieurs dizaines de milliers de survivants choisirent de fuir vers les pays voisins du Rwanda. Entre 1959 et 1963, environ 200 000 Tutsis fuirent vers l'Ouganda, le Zaïre

(Union nationale rwandaise) fut fondée au Kenya. Ce mouvement, avec l'aide des opposants hutus au régime Habyarimana, évoluera vers le FPR (Front patriotique rwandais).

À plusieurs reprises au cours des années 1980, les pays voisins tentèrent de renvoyer les exilés tutsis au Rwanda, mais à chaque fois ils furent refoulés par Habyarimana. Son régime connaissait à ce moment aussi d'autres problèmes, de nature économique cette fois. En 1989, la crise s'aggrava, les prix des produits d'exportation tels que le café et le thé baissèrent, la corruption augmenta, tout comme les arrestations des opposants au régime. La situation inté-

seules les troupes françaises restèrent sur place : la France se vit de ce fait attribuer un rôle privilégié dans la région. Avec ces interventions étrangères et une armée tutsie du FPR à ses frontières, le régime affaibli de Habyarimana dut faire des concessions à ses opposants politiques comme à son allié français (conférence de La Baule de François Mitterrand). En 1991, la Constitution fut modifiée, ce qui entraîna l'introduction d'un système multipartite et la liberté de la presse. Les partisans de la ligne dure des Hutus virent ces évolutions d'un très mauvais œil. La propagande anti-tutsi, telle que les « Dix commandements des Bahutu », fut distribuée en masse, des jeunes liés au MRND commencèrent à former des milices violentes (dont les fameux *Interahamwe*). Les meurtres contre les Tutsis devinrent alors monnaie courante au cours de l'année 1992. Avec l'approbation de Habyarimana, une campagne de propagande commence, visant à aliéner encore davantage les Hutus des Tutsis. Les Tutsis, en tant que boucs émissaires, sont criminalisés, une méthode éprouvée qui avait déjà été utilisée par d'autres régimes dictatoriaux. *Kangura* (Réveille-toi), un journal rwandais influent, a publié les « Dix Commandements Hutu ». Ceux-ci fixent des règles pour les contacts des Hutus avec les Tutsis. « Les dix commandements hutu » visaient à convaincre la population hutu et que les Tutsis étaient leurs ennemis par excellence. La propagande évoquait des images de guerre, d'esclavage, d'oppression, d'injustice, de mort et de cruauté. Des images fabriquées à partir de dépôts de munitions inexistantes du FPR, par



Le radio était le moyen de communication par excellence pour mettre les *Interahamwe* sur la trace de leurs victimes.

(maintenant la République démocratique du Congo) et le Burundi. Plusieurs épisodes de persécution des Tutsis au Rwanda suivront en 1967 et 1973, année où le Hutu Juvénal Habyarimana (1937-1994) arriva au pouvoir après un coup d'État. En 1975, il fonda le MRND (Mouvement républicain national pour la démocratie), qui fut le seul parti à exister jusqu'en 1991. Cependant, les Tutsis qui avaient fui à l'étranger ne s'avouèrent pas vaincus et espèrent un retour dans leur patrie. En 1979, la RANU

rière du pays était déjà très tendue lorsqu'en octobre 1990, les troupes du FPR commencèrent à envahir le Rwanda par la frontière ougandaise, provoquant la reprise de la guerre civile. Des arrestations et des massacres de Tutsis suivront. Les puissances étrangères interviendront également : des troupes belges, zairoises et françaises apporteront leur aide au régime de Kigali, mais dans le but prioritaire de mettre leurs compatriotes en sécurité. En novembre de la même année,

exemple, ou de Tutsis suspects, ont conduit les Hutus à avoir peur et à s'armer pour se protéger contre l'ennemi tutsi.

Malgré une mauvaise distribution, *Kangura* a atteint un large public. D'autres journaux et magazines ont copié des articles parus dans *Kangura*. Malgré le fait que seulement 66 % des Rwandais savaient lire, la propagande était très efficace : les articles étaient abondamment illustrés par des dessins qui transmettaient un message indubitablement malveillant. De plus, la culture orale rwandaise signifiait que les dix commandements hutus étaient transmis à de nombreuses personnes analphabètes.

En raison du taux élevé d'analphabétisme, la radio était l'outil de propagande le plus efficace. En 1991, seulement 29 % de tous les ménages possédaient une radio, mais les Rwandais qui n'avaient pas de radio écoutaient les émissions dans les cafés locaux ou ailleurs. Jusqu'en 1992, la seule station du pays, *Radio Rwanda* (NNR), diffusait principalement des discours présidentiels, des annonces gouvernementales officielles, des résultats d'examen et des bulletins d'information censurés. Il n'existait pas de station de radio indépendante. Quand, en 1991, le FPR a mis en ondes sa propre station, *Radio Muhabura*, il s'est rapidement fait connaître des Rwandais. En réponse à cela, le gouvernement a créé la *Radio Télévision Libre des Mille Collines* (RTLM). Le musicien très populaire Simon Bikindi (1954-2018) et tous les collaborateurs de RTLM étaient issus de l'élite qui entourait Habyarimana, l'*Akazu* (la maisonnée). RTLM attire rapidement un large public. La musique entraînante de

la station et son style de présentation informel ont encouragé les gens à se mettre à l'écoute. Les bulletins d'information de RTLM et les bulletins de nouvelles locales étaient pleins de ragots et de scandales. Les auditeurs étaient encouragés à appeler la radio et étaient mis à l'antenne.

L'intelligentsia rwandaise a également été influencée par la propagande. Comme le système éducatif était financé par le gouvernement, la plupart des conférenciers voyaient peu de place pour une position indépendante ou critique. L'un des professeurs d'université les plus influents, Léon Mugesera, un propagandiste hutu de la ligne dure, a prononcé le fameux discours du 22 novembre 1992 au motif que l'ennemi voulait détruire tous les Hutus. Certaines parties de ce discours ont été diffusées, dix-huit mois avant le génocide.

En février 1993, le FPR poursuivit son offensive contre le régime de Kigali dans le nord du Rwanda. Malgré le soutien français au régime, quelque 750 000 agriculteurs prirent la fuite vers le sud, loin de la zone de conflit. En août 1993, les Accords d'Arusha (en Tanzanie) devaient offrir une issue pacifique à la transition démocratique, mais ce même mois les émissions de RTLM, se mirent à diffuser quotidiennement sur les ondes la propagande raciste et violente des extrémistes hutus.

Au début de 1994, le général canadien Roméo Dallaire, qui dirigeait la mission de l'ONU au Rwanda, informa ses supérieurs à New York qu'il avait été mis au courant que des partisans de la ligne dure des Hutus (le Hutu Power) préparaient un génocide contre la population tutsie au

Rwanda. Le 6 avril 1994, l'avion du Président Habyarimana et du Président burundais Ntaryamira, revenant d'un sommet en Tanzanie, fut touché par une roquette lors de son atterrissage. L'assassinat de Habyarimana marque le début du génocide des Tutsis au Rwanda. Le 7 avril, les membres du pouvoir hutu prennent de facto le pouvoir et font assassiner le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana (1953-1994), femme hutu modérée, et sa garde composée de dix paras commandos belges. Entre le 7 avril et le 17 juillet 1994, entre 800 000 et un million de Tutsis seront tués à la machette et à l'arme à feu. Les tueurs pouvaient être aussi bien des soldats, des miliciens que des voisins. Des postes de contrôle furent installés à divers points stratégiques des villes. Après vérification des cartes d'identité, les Hutus étaient autorisés à passer, mais les Tutsis étaient assassinés sur place. Outre les Tutsis, les Hutus modérés devaient également craindre pour leur vie s'ils choisissaient de venir en aide aux Tutsis. Ici aussi, les Européens (Belges et Français) choisirent de mettre en sécurité leurs compatriotes en priorité.

Contrairement à l'affirmation, erronée, qui interprétait la première phase des tueries comme une réaction conduisant à un règlement de compte interethnique, la donne en 1994 était évidemment très différente. Il s'agissait d'un véritable génocide, patiemment préparé pendant des années sous forme de propagande et par l'achat d'armes à l'étranger. Finalement, la victoire militaire du FPR sous la direction du Tutsi Paul Kagame mettra un terme au génocide et par la même occasion à la guerre civile. Les organisateurs

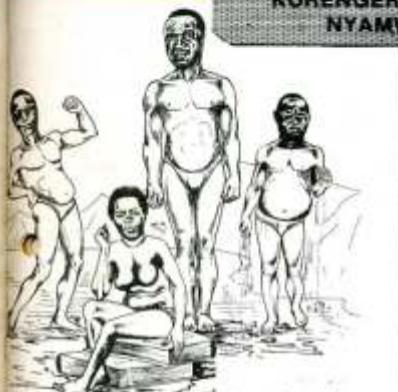
KANGURA

N°46

**UJWI RIGAMIJE GUKANGURA NI
KURENGERA RUBANDA
NYAMWINSHI.**

100 FRW

JUILLET/1993



**Baje batambaye, batashye bata-
mbaye, AGATA usigaye azataha ate?**



* **UBUTEGETSI ABATUTSI
BABURIYE I BUJUMBURA**

* **GUVERINOMA YA
NSENGIYAREMYE ISIZE U
RWANDA AHARINDIMUKA.**

* **BURUNDI : NDADAYE
YAGOMBYE GUSHYIGIKIRWA
N'ABATUYE AKA KARERE
K'AFURIKA BOSE.**

* **RTL M : AHO UMUTUTSI
YANTSE NTRIVA.**



Shyamba umuntu : Rwanda : 1.000 Franc
Abiruka : 12.000 Franc
Abiruka - Abiruka - Abiruka : 12.000 Franc
Abiruka - Abiruka - Abiruka : 12.000 Franc

Première page du périodique de propagande Kangura, juillet 1993.

affaibli, pour pouvoir commencer le génocide et s'emparer du pouvoir par la même occasion. Depuis 1994, Paul Kagame, le dirigeant du FPR, est l'homme fort au Rwanda et depuis 2000, il est également président du pays. De nombreux observateurs apprécient Paul Kagame pour avoir apporté la stabilité et la croissance économique à ce pays dévasté. L'efficacité de la lutte contre la corruption au Rwanda, y compris contre les membres de la famille de Paul Kagame, est désormais reconnue internationalement. D'autre part, des ONG comme *Human Rights Watch* et *Amnesty International* sont très critiques à l'égard de ce qu'elles considèrent comme des violations des droits humains, notamment en ce qui concerne la liberté de la presse et le climat durant les périodes électorales. Ses opposants considèrent son régime comme une autocratie répressive. ■

Frédéric Crahay
Directeur
ASBL Mémoire d'Auschwitz

du génocide se réfugièrent au Zaïre et ne seront jugés que partiellement. Le 9 novembre 1994, le Conseil de sécurité des Nations unies adopta la résolution 995 portant sur la création d'une Cour internationale de justice pour le Rwanda. Mais en raison du grand nombre d'assassins individuels, il fut décidé de créer aussi des tribu-

naux populaires, appelés gacacas pour rendre la justice. Après 25 ans, il n'est toujours pas établi officiellement qui a exactement tiré la roquette sur l'avion présidentiel, mais tout indique dans les recherches récentes que la garde présidentielle (les partisans de la ligne dure hutue) a éliminé Habyarimana, alors politiquement

(1) À partir de 1962, la région se composait de deux pays : Rwanda, capitale Kigali et Burundi, capitale Bujumbura.

Montez à bord du Train des 1000 !

Wanted : 1000 jeunes enthousiastes qui embarqueront dans le Train des 1000 à destination d'Auschwitz-Birkenau en mai 2020 !

Le **War Heritage Institute (WHI)** et l'**ASBL Mémoire d'Auschwitz** recherchent 1000 élèves pour le projet éducatif « À la rencontre de la Mémoire », dont le point culminant sera un voyage à Auschwitz-Birkenau du 05 au 10 mai 2020 à bord d'un train pour la mémoire.

Ce convoi très spécial traversera toute l'Europe en hommage aux victimes déportées de la Seconde Guerre mondiale.

Vous êtes enseignant ?

Saisissez la chance de faire vivre l'Histoire à vos élèves, de découvrir avec eux ces lieux hautement symboliques, de rencontrer les derniers rescapés des camps, et de fraterniser avec des jeunes venus de toute l'Europe !

Pour faire partie du voyage, rendez-vous dès maintenant sur www.traindes1000.be où vous trouvez toutes les informations sur le projet et où vous pouvez vous inscrire **jusqu'à vendredi 24 mai 2019 au plus tard !**

**TRAIN
DES**



L'historique

1995

La Ville de Namur et la Fondation Auschwitz organisent un grand événement mémoriel, le Train des Mille, qui avait emmené 1000 jeunes de Namur à Auschwitz.

2008

L'Institut des Vétérans – INIG et la Fédération Internationale des Résistants (FIR) organisent le Train de la Liberté. Ce train « spécial » a emmené 350 jeunes Belges (issus de toutes les provinces du Royaume), ainsi qu'une centaine d'Espagnols, de Français et de Portugais de Bruxelles à Weimar (Buchenwald) en Allemagne. Sur place, les 450 jeunes ont rejoint un millier d'autres jeunes en provenance du reste de l'Europe, représentant tous ensemble 22 nationalités européennes.

2012 & 2015

L'IV-INIG et la Fondation Auschwitz organisent conjointement un nouveau Train des Mille pour Auschwitz, en partenariat avec la Fédération internationale des Résistants et d'autres associations/institutions étrangères, regroupant près de 1.000 jeunes de l'enseignement secondaire de Belgique et d'Europe.

Le nouveau projet

En mai 2020, la Fondation Auschwitz et le War Heritage Institute coorganiseront, avec le concours de divers partenaires internationaux (telle la Fédération internationale des Résistants et autres), le déplacement d'un millier de jeunes de Bruxelles à Auschwitz, grâce à un train spécialement affrété par la SNCB pour la circonstance : le Train des 1000.

Ce train au départ de Bruxelles (Bruxelles-midi) embarquera également un certain nombre de jeunes dans les différentes gares où il fera arrêt. Il emmènera et rassemblera ainsi un millier de jeunes Belges et autres Européens qui commémoreront, en présence des derniers survivants du camp, la victoire des forces démocratiques sur l'Allemagne nazie.

Outre la Commémoration, le voyage présente plusieurs objectifs :

➤ **Éducatif** : permettre à ces 1000 jeunes de visiter le Musée d'Auschwitz et le camp d'extermination de Birkenau, et de prendre connaissance de visu du système concentrationnaire et génocidaire nazi

➤ **Mémoriel** : visiter le camp en compagnie de rescapés et de témoins

➤ **Citoyen** : se conscientiser clairement de la thématique concentrationnaire et par là même de la négation absolue des Droits de l'Homme.

➤ **Médiatique** : La rencontre devrait être, comme pour les éditions précédentes, fortement médiatisée afin de mettre en évidence cette mobilisation massive et symbolique d'une jeunesse européenne se rassemblant pour la Démocratie et contre l'extrémisme politique.

Qui sera dans le train ?

➤ **Elèves de 17/18 ans de Belgique et d'Europe.** Il est prévu que les élèves viennent par classe avec leur encadrement professoral. Il est à noter que le Train même amènera physiquement parlant quelque 750 personnes mais que ce nombre sera augmenté par certains groupes provenant d'autres pays européens qui se rendent directement sur place (pour les pays plus proches d'Auschwitz comme la République tchèque, la Pologne, la Russie, etc)

Les élèves seront issus des différents réseaux et types d'enseignement des 3 communautés ; en même temps, il sera tenu compte d'une répartition géographique aussi équitable possible entre les 10 provinces ainsi que la Région de Bruxelles – capitale.

Pays participants (sous réserve) : Belges, Français, Hollandais, Luxembourgeois, Allemands, Italiens, Portugais, Espagnols, Polonais, Hongrois, Grecs, etc.)

➤ **Des « Anciens »,** ex-déportés d'Auschwitz et d'autres camps participeront au voyage.

➤ **Des experts et autres spécialistes de la Mémoire**

➤ **Des représentants des Institutions** (de par le passé nous avons eu quelques parlementaires (de différents partis)

Ce mode opératoire que nous utilisons depuis plusieurs éditions permet une représentation harmonieuse de l'ensemble du territoire belge.

Les groupes étrangers sont sélectionnés par la FIR et/ou les autres partenaires.

TRAIN DES 1000

DU 5 AU 10 MAI 2020

Préparation pédagogique

Le projet préparatoire s'étale sur une année et comprend toute la période d'activité scolaire de septembre 2019 à juin 2020. Notamment (pour les élèves belges, français et hollandais), les activités suivantes seront mises sur pied :

➤ Des visites de Breendonk et de la Kazerne Dossin

➤ Des visites de l'espace Bordiau III au MRA (consacré à la fin de la 2ème Guerre mondiale et à la Déportation)

➤ Des exposés dans les écoles participantes réalisées par l'équipe Mémoire de l'Institut et expliquant notamment les origines du système concentrationnaire, en ce compris les différences entre la déportation politique et la déportation raciste.

➤ Des colloques et autres journées d'étude pour les professeurs

➤ La remise d'une documentation et d'un package pédagogique

➤ Le soutien pour la réalisation de projets pédagogiques divers (comme la création de pop-up monuments, de concours photos, de mini-expos, etc.)

Renseignements pratiques

Les groupes sont répartis dans 6 différents hôtels de Cracovie.

Tous les repas seront pris en charge par l'organisation (pension complète avec repas en hôtel ou restaurants lors des journées de visite), en ce compris lors du trajet aller/retour en train de Bruxelles-Cracovie, au cours duquel des lunch-packets et petits déjeuners seront offerts aux voyageurs, excepté pour le repas du soir le jour du départ (les participants ramènent leur casse-croûte)

Un compartiment spécial avec médecins et infirmiers militaires sera aménagé dans le train. Sur place, une structure médicale volante sera mise en place.

Tous les participants seront assurés par l'organisation.

Le coût réel par personne est de 520,00 €. L'organisation se charge de couvrir une grande partie de ses frais sur fonds propres et via des subventions.

La participation est fixé à 250,00 € par élève et par enseignant.

Pour plus d'infos et inscriptions : www.traindes1000.be jusqu'au 24 mai 2019.

Les organisateurs

**La Fondation Auschwitz/
ASBL Mémoire d'Auschwitz**
Rue aux Laines, 17 Bte 50
1000 Bruxelles

Le War Heritage Institute
Avenue de la Renaissance, 30
1000 Bruxelles

Les partenaires

La Fédération Internationale des Résistants - FIR, ONG reconnue par l'ONU, Franz Mehring Platz 1D, 10243 Berlin. Celle-ci fournira des groupes de jeunes de la plupart des pays européens où la Fédération est représentée (Allemagne, Portugal, Grèce, Hollande, Espagne, Hongrie, etc)

L'Office National des Anciens Combattants (France) qui enverra une trentaine de jeunes

L'Association nationale des Partisans italiens (la plus grande association patriotique italienne) qui amènera une trentaine de jeunes issus de toute la péninsule italienne

Programme

05/05/20

- 12h30 : Accueil des groupes à la Gare du midi
- 13h30 : Cérémonie du départ en présence de 600 jeunes et des autorités dans un endroit dédié à la Gare du Midi (Présence des autorités belges)
- 14h15 : Embarquement dans le train
- 15h00 : Départ du train
- 15h00 : Accueil des groupes au départ de Namur ou Liège en gare de Namur ou de Liège (TBC)
- 16h00 : Embarquement à Namur/ ou Liège (TBC)
- 18h30 : Embarquement à Wasserbilig (Grand-Duché) (TBC)
- 23h00 : Embarquement à Francfort (Allemagne)

06/05/20

- Arrivée à Cracovie vers 17h00 et installation dans les hôtels
- Soir : soirée libre

07/05/20

- 7h30 : Départ pour Auschwitz
- 9h00 : Visite du musée
- 13h00 : Déjeuner dans des restaurants d'Auschwitz ;
- 14h30 : Poursuite de la visite jusqu'à 17h00
- 19h00 : Spectacle **Kamp** ; spectacle hollandais de poupées représentant le processus d'extermination à Auschwitz (pour 500 jeunes).
- 19h00 : Concert du groupe de musique **Kletzmer Kroke** (pour les 500 autres jeunes)

08/05/20

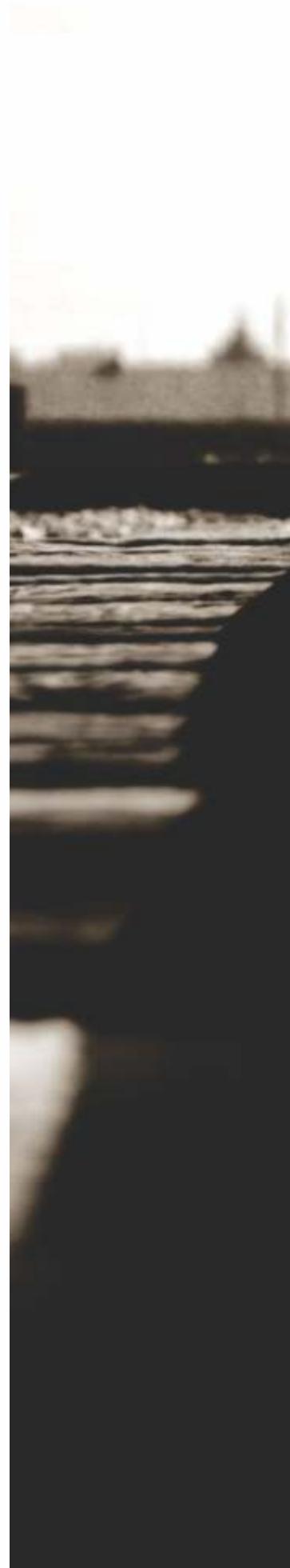
- 7h30 : Départ pour Birkenau (descente des cars à la « *Jude rampe* ») et marche à pieds
- 13h00 : Cérémonie internationale au monument d'Auschwitz II
- 15h00 : Concert du groupe de musique **Kletzmer Kroke** (pour les 500 jeunes qui, la veille ont vu Kamp)
- 15h00 : Spectacle **Kamp** (pour les 500 jeunes qui la veille ont vu Kroke)
- Soir : Soirée festive

09/05/20

- Visite de Cracovie (aspects de la vie juive avant l'extermination)
- 13h00 : Départ pour la Belgique

10/05/20

- 16h00 : Arrivée à Bruxelles Midi (sous réserve des impondérables du trajet)



DIRE UN MOT POUR UN AUTRE : LAPSUS, DÉNI MASQUÉ OU RACISME RÉSIDUEL ?

INTERROGATION

COMPRENDRE LES RÉCITS DU GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA

La propagande peut revêtir plusieurs costumes, présenter plusieurs visages. Et placer le citoyen ordinaire (et a fortiori les jeunes), souvent peu au courant des faits, dans une situation de perplexité. Le récit du génocide des Tutsis au Rwanda, se manifeste aujourd'hui de trois façons : selon les ressources de l'histoire, selon les intentions du régime politique en vigueur, récit présenté souvent par ses détracteurs comme « version officielle » et enfin selon le point de vue des négationnistes. Si le récit « officiel » a revêtu les atours d'une épopée (et c'est bien ainsi qu'est conçue l'exposition permanente au Musée du Parlement à Kigali), elle se nourrit en réalité et fondamentalement de celle-là (exposée cette fois au Mémorial de Gisozi). Cette situation représente à la fois une force : l'épopée du FPR et de son chef, l'actuel Président Paul Kagamé, est effectivement fondée sur la recherche historique (traces, procès, témoignages et archives), mais aussi une faiblesse : la vérité historique considérée comme « soutien au régime » fait le lit des négationnistes dans la mesure où tout discours contraire au leur est suspecté d'obéir aux ordres de la Présidence.

La même confusion règne en matière d'antisémitisme, d'antisionisme et de négation de la Shoah,

alimentée, il est vrai aussi, par les tensions générées dans le cadre du conflit israélo-palestinien et la couverture médiatique souvent partielle, voire partielle, qui en est faite. Fonder l'existence de l'État d'Israël sur le génocide est historiquement faux (même si Israël fait aussi de la Shoah un récit fondant sa légitimité, imposé à tous ses ressortissants au moins) : les « pères fondateurs », les premiers sionistes, sont bien antérieurs au génocide. La coexistence d'ailleurs de leurs descendants (laïcs pour la plu-

part, issus du Bund, mouvement socialiste) et des rescapés (parmi lesquels pas mal de religieux) continue à poser au jeune État un problème d'identité en même temps que psychologique (la raison d'être d'un État peut-elle s'accompagner en permanence du traumatisme résultant du projet d'extermination de tous ses membres ?).

Au Rwanda, s'il est clair pour tout le monde que le FPR a réussi à arrêter le génocide, ce ne fut évidemment pas de la manière la

L'exposition au Mémorial de Gisozi est basée uniquement sur des faits historiques.



Les Noirs ont prétendument la machette facile ...

plus douce : une guerre reste une guerre, elle tue et fait couler beaucoup de sang. Et beaucoup d'encre depuis. Il est clair, toutefois, que la légitimité de l'actuelle République du Rwanda ne se fonde pas sur la victoire des Tutsis contre les Hutus, mais sur le pari (risqué) de la réconciliation de tous les Rwandais. Ce qui n'empêche évidemment pas des sentiments de frustrations, de vengeance ou autres revanches d'apparaître. Sans compter les multiples tentatives de vouloir refaire l'histoire !

Bien entendu, le génocide des Tutsis fut un événement difficile à camoufler : couvert au quotidien par les caméras de télévision, il fut donné en pâture au public assorti d'explications approximatives, souvent malheureuses, désorientées par nombre d'idées reçues. La réalité des exactions, portée à la connaissance de tous, entraîna (et entraîne encore) du côté des thèses négationnistes (sachant que tout génocide organise toujours son propre effacement) un autre type d'argumentaire que celui développé pour la négation de la Shoah. Comme il est impossible de dissimuler les traces du génocide des Tutsis, le processus de négation porte sur le choix des mots utilisés, rendu possible par un détournement de sens des situations concernées. Avec probablement la complicité à la fois invo-

lontaire (dans certains cas), mais de toutes façons condamnable, et volontaire (c'est encore le cas de la France aujourd'hui) des pays occidentaux et de leurs médias. Ces petits arrangements avec l'actualité et puis avec l'histoire sont favorisés par la coexistence de la guerre et du génocide. Celle-là pouvant d'une certaine façon dissimuler celui-ci de toutes sortes de manières. Le sens du mot « génocide » tend alors à se dissoudre dans la relation de faits de crimes de guerre, de massacres, de représailles ou encore dans le scénario très répandu de la réaction populaire par rapport à certains événements forts. L'attentat perpétré contre l'avion de l'ancien Président Juvénal Habyarimana et la propagande mortifère diffusée par la Radio des Mille Collines en sont de bons exemples. Ils sont significatifs à plus d'un titre : il est très aisé d'en faire des instruments de contre récits, des occasions d'occulter à la fois le processus génocidaire (commencé pourtant dès 1959 !) et l'organisation effective (et hélas efficace) de celui-ci. Exterminer plus d'un million de personnes en une centaine de jours résiste mal à la thèse réactive, mais s'accommode très bien des relents racistes et méprisants qui courent toujours en Europe : les Noirs ont prétendument la machette facile et la fâcheuse habitude de prati-

quer des tueries rituelles et régulières ! Ce type de discours n'était pas rare à l'époque. Il ne l'est toujours pas.

Ainsi fleuriront des expressions et des termes qui n'auront d'autre fonction que de faire écran sur la réalité de l'histoire : plutôt que de reconnaître le génocide, on parlera de préférence de « massacres » ; plutôt que d'identifier la cible principale du génocide, à savoir les Tutsis, on parlera de « génocide rwandais » ; certains, plus avisés, plus habiles, comprenant sans doute l'inanité de nier le génocide des Tutsis, soumettront sa reconnaissance à celle d'un autre « génocide », celui qui, à leurs yeux, aurait été perpétré contre les Hutus. C'est la thèse du « double génocide », véhiculée notamment par le Président de la République française de l'époque, François Mitterrand (« tout le monde tue tout le monde », disait-il), qui a encore de beaux jours devant elle ! On aura du mal à considérer ces détournements de sens comme de simples « lapsus » !

Ainsi, sans formation historique précise (à faire remonter jusqu'à la période de la colonisation), sans formation aux stratégies de communication, il y a de quoi, en effet, y perdre son latin, d'autant que l'Europe, comme les USA et le Canada, abritent en leur sein quantité de génocidaires qui y vi-



Des caméras télé filmaient l'horreur au jour le jour, on aurait eu du mal à cacher le génocide en cours.

portant les faits tout en analysant la fiabilité et la pertinence des documents et témoignages s'y rapportant, le second, dans sa partie rhétorique, en enseignant et décortiquant les mécanismes du discours (en y associant la formation aux médias) tout en attirant, cette fois, l'attention sur l'importance de détecter toute altération du langage utilisé, dans la mesure où sa nature arbitraire ne lui garantit malheureusement aucune stabilité. Tous les mots ne se valent pas : on l'aura compris, massacres, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, entre autres, ne sont pas des synonymes (même si au demeurant les souffrances ne se comparent pas !)

À titre d'exemple, une étude menée en 2006 par Emmanuel Fresson⁽¹⁾ expose les tâtonnements des médias belges (les quotidiens *Le Soir* et *La Libre Belgique*, ainsi que l'hebdomadaire *Le Vif/L'Express*) en temps de crise événementielle : comment expliquer, comprendre et surtout comment nommer les faits horribles qui s'exposaient alors en direct via les canaux télévisuels ? Aucun des médias étudiés n'échappa tout à fait à l'hésitation ni à l'attentisme. Relayant davantage l'information au jour le jour plutôt que d'en proposer une analyse exhaustive portant sur une vision claire et distanciée par la connaissance histo-

vent en toute impunité, y briguent même parfois des postes importants, sous leur véritable identité ou sous un nom d'emprunt, que leurs descendants sont tentés bien souvent de relayer les thèses négationnistes qui circulent dans leur milieu, sans compter que les librairies regorgent d'ouvrages relevant de cette tendance ou qui le sont de manière plus sournoise.

L'éducation et la pédagogie sont susceptibles à coup sûr de constituer de puissants antidotes contre ces dérives à condition d'être dispensées avec rigueur, assorties d'une bonne connaissance historique des faits et de la prise en compte de la fragilité inhérente à tout système de signes ! Le cours d'histoire et de français font ici bon ménage ! Le premier en rap-



Tous les mots ne se valent pas : on l'aura compris, massacres, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, ne sont pas des synonymes.

proportionnellement à l'épaisseur des substrats à partir desquels elle se diffuse et qui dans cette mesure la permettent ! Pays lointain pour l'Europe, mais proche à la fois au regard d'une histoire commune, le Rwanda suscite encore, 25 ans après le génocide, des réactions en sens divers, d'autant que les protagonistes de l'époque, en particulier celles et ceux qui s'y sont de près ou de loin compromis, sont pour la plupart encore en vie et n'apprécient guère de voir leur sommeil ou leur tranquillité d'esprit troublés par de piquants rappels qu'ils n'auront de cesse de démentir !■

rique des forces en présence, ce qui fut donné à lire ne permit pas de se former une idée précise ou tout à fait pertinente du drame en cours, pas forcément ou immédiatement identifié en tant que génocide d'ailleurs (c'est *La Libre Belgique* qui utilisa le terme pour la première fois le 13 avril dans un éditorial de Jean-Paul Duchâteau), ne permit pas non plus de réaliser clairement le rôle exercé et à exercer par le FPR (cette fois, ce sera Colette Braeckman qui mettra en évidence le rôle du FPR comme artisan de la résolution du conflit et de l'avenir du Rwanda). La grille de lecture des journalistes

(pas tous spécialistes du Rwanda et de l'Afrique des Grands Lacs) est relative, bien entendu, à l'orientation de la ligne éditoriale des organes de presse, concurrents, qui les emploient mais aussi à la ligne politique du gouvernement belge, à la capacité d'assumer les suites de la colonisation et de la décolonisation, sans oublier le rôle influent de la famille royale comme celui des intérêts de l'Église catholique dans cette région du monde. La relation d'un événement de cette nature se doit de passer par quantité de « filtres » avant de revêtir une forme plus ou moins adéquate,

Thierry De Win
Commission pédagogique
ASBL Mémoire d'Auschwitz

(1) Emmanuel Freson, « Le génocide au Rwanda et la presse francophone belge de référence : rencontre d'un pays meurtri avec un média tâtonnant », *Recherches en communication*, n° 25, UCL, 2006.

Nom et prénom

Classe / Cours

Cours :

Un projet interdisciplinaire avec les cours d'histoire, de français (incluant l'éducation aux médias) de formation géographique et sociale, de religion, de morale ou encore de citoyenneté.

Heures de cours nécessaires :

Au moins quatre séances de deux heures en projet interdisciplinaire.

A prévoir et à organiser en amont :

Lecture (commune pour les quatre cours) de l'ouvrage de Colette Braeckman, *Rwanda. Mille collines, mille douleurs*, Éditions Nevicata, Bruxelles, 2014,

Lecture (spécifique au cours de français) de l'article de Francis Martens, *Arbitraire du signe, précarité du sens*, publié dans la revue *Louvain* en 1992.

Au cours du projet :

Lecture d'extraits (pour les quatre cours) de la revue *Dialogue* consacrée à la lutte contre le négationnisme, publiée à Kigali en juin 2014 (n° 206-207), ainsi que de l'article de J. D. Bizimana, « L'Église catholique et le génocide des Tutsi : de l'idéologie à la négation », mis en ligne le 21 octobre 2008,

Invitation de témoins et de rescapés du génocide (en contactant Ibuka Mémoire - Justice à Bruxelles),

Fourniture de documents cartographiques et géopolitiques du Rwanda et de la région.

En mobilisant tout cela, demander aux élèves, répartis en groupes, de faire des recherches complémentaires sur le génocide, le sens du terme, sur les deux premières Républiques, sur le FPR, sur Paul Kagamé, sur les Casques bleus belges assassinés à Kigali, sur l'Opération Turquoise, etc., afin de proposer une problématique portant sur la difficulté de dire, de raconter le génocide des Tutsis et ses conséquences, au regard des points de vue associés aux quatre cours (proposer un état de la question suivi d'une argumentation, à déposer par écrit et à présenter oralement).

Après le projet :

Proposer la lecture (pour le cours de français) de *Notre-Dame du Nil* de Scholastique Mukasonga ou de *Petit Pays* de Gaël Faye et ouvrir la discussion sur le racisme latent ou avéré qui subsiste aujourd'hui par rapport à la population africaine.

Remarques de l'enseignant/e

TRACES DE MÉMOIREest une publication trimestrielle de
l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

www.auschwitz.be

... QUE DANS LE CAS DU GÉNOCIDE AU RWANDA VOUS DEVEZ FAIRE ATTENTION AUX TERMES QUE VOUS UTILISEZ ?

Woluwe-Saint-Pierre : une œuvre est commandée chez le sculpteur belge Tom Frantzen.



© ASBL Mémoire d'Auschwitz/Frédéric Crahay

Au début des années 2000, l'idée germa de construire deux monuments afin de commémorer le génocide des Tutsis au Rwanda, l'un à Kigali et l'autre à Bruxelles. Une œuvre fut commandée au sculpteur belge Tom Frantzen, qu'il baptisa « Sous le même ciel ». En 2004, la stèle de Woluwe-Saint-Pierre fut inaugurée par l'ambassadeur du Rwanda en Belgique en compagnie des représentants du ministre belge des Affaires étrangères et de la municipalité elle-même. Le panneau placé au pied du monument proclamait alors que cette stèle était dédiée « au génocide commis au Rwanda en 1994 ».

Cependant, cette formulation s'avéra problématique à cause de son manque de clarté.

Ce qui eut pour conséquence qu'elle devint une aubaine pour alimenter le discours des négationnistes et des révisionnistes de tous bords.

L'identité approximative des victimes du génocide permettait de considérer a priori tout le monde

comme victime. Or, cette indifférenciation représente bien la stratégie exercée par les partisans du soi-disant « double génocide ». Cette théorie prétend que les Tutsis furent effectivement assassinés par les Hutus (du régime génocidaire de Kigali) mais aussi les Hutus par les Tutsis (du Front patriotique rwandais).

La date officielle de la commémoration fut fixée au 7 avril, car c'est à partir de cette date que les meurtres commencèrent à se répandre rapidement dans la ville de Kigali, puis ailleurs, en cette année fatidique de 1994. Les négationnistes et les partisans du double génocide voulurent cependant changer la donne. Jus- qu'en 2007, une commémoration était organisée tous les 6 avril par des ressortissants rwandais, qui estimaient que l'événement n'avait pas commencé le 7 avril, mais bien le 6, date à laquelle l'avion du président Juvénal Habyarimana avait été abattu. Ainsi, la stèle devint bien vite un lieu de désaccord, mettant les autorités

Tutsis, Hutus et Twas

Comment des êtres humains ont été divisés en groupes ethniques

Lorsque les explorateurs européens découvrent la région située entre le lac Kivu et le lac Victoria au 19^e siècle, ils délimitent les territoires. C'est ainsi que naît un « nouveau pays », le Rwanda-Urundi. Les Européens y distinguent trois peuplades : les Hutus, les Tutsis et les Twas, des appellations en réalité très peu utilisées par la population locale. Ce sont les Européens qui les attribuent.

- Les Tutsis, un quart de la population, constituent l'élite. D'un point de vue physique, ils se distinguent par leur (plus) grande taille. Ils vivent surtout de l'élevage.

- Les Hutus, de plus petite taille par rapport aux Tutsis, forment la majorité (près de trois quarts) et vivent principalement de l'agriculture.

- Les Twas, à peine un pour cent de la population, vivent de la chasse et de l'artisanat. Vu leur petite taille, ils sont assimilés aux pygmées.

À l'origine, et contrairement à la vision européenne basée sur des différences de classe clairement appliquées, on ne tient que peu compte de la structure sociale en place à cet endroit ; on peut changer de « classe ». Un riche fermier (qui possédait du bétail) est considéré comme riche, avec un certain statut. Bien que l'élite (les rois) regarde les agriculteurs de haut, elle conclut des contrats de mariage avec eux et leur octroie titres et prestige.



© https://slideplayer.com

Cette illustration montre clairement qu'une distinction est faite entre les groupes ethniques découverts sur la base de différences physiques.

L'Ubwoko (ethnïcité) est irrévocablement indiquée/marquée au fer rouge sur le produit de la modernité : la carte d'identité.



© www.alamy.com

À l'instar des autres pays européens, le Second Empire allemand lorgne aussi la colonisation de l'Afrique. À partir des années 1880, les Allemands arrivent au Rwanda. Ils ne se mêlent toutefois pas des coutumes sociales locales. Ce qui les intéresse avant tout, ce sont les richesses du pays. En revanche, la bureaucratie coloniale a la mainmise sur la classe dirigeante tutsie pour mettre la pression sur les Hutus agricoles, avec une seule intention : collec-

ter les impôts. La pression sur les Hutus par les Tutsis est ainsi maintenue, sans renvoyer (provisoirement) à une stratification (raciale) soi-disant scientifique.

Lorsque l'Empire allemand de Guillaume II perd la Première Guerre mondiale, le Traité de Versailles le prive de toutes ses possessions coloniales. La Belgique reçoit un mandat sur le Rwanda-Urundi et donne ainsi le coup d'envoi de son influence sur le pays. Cette présence ne passe pas inaperçue : les Belges ont une volonté d'ingérence sociale bien plus profonde que les Allemands. Ils se prévalent du darwinisme social et de la taxinomie raciale apparus au 19^e siècle.

Les anthropologues européens de l'époque sont convaincus que la race hamitique (descendant de Cham, un des fils de Noé) est supérieure à la race négroïde. Les Belges reconnaissent aux Tutsis, en tant que descendants directs des Hamites, une supériorité sociale/raciale sur les Hutus, puisque les Tutsis sont ou seraient plus proches des Européens (blancs) sur le plan racial.

Les Belges transforment donc la différence (sociale), à l'origine peu prise en compte, en une véritable stratification de races : pour eux, les Hutus et les Tutsis sont deux groupes ethniques à distinguer. Les Tutsis sont considérés comme supérieurs et plus civilisés, tandis que les Hutus sont taxés d'arriérés et d'inférieurs.



Comparez ces trois cartes d'identité belges « différentes ». Quelle grande différence remarquez-vous ?

La différence/distinction linguistique : Les informations mentionnées sur la carte d'identité sont en néerlandais et en anglais pour les néerlandophones, en français et en anglais pour les Wallons/francophones et en allemand et en anglais pour les germanophones.

RÉFLEXION ÉTHIQUE

Dès 1933, on introduit la carte d'identité ethnique pour subdiviser officiellement les gens.

En 1994, pendant le génocide, cette carte d'identité (ethnique) signifie pour les Rwandais la différence entre la vie et la mort : lorsqu'on la demande à un citoyen, impossible de cacher ou de nier l'ethnicité qui lui a été imposée !

- La carte d'identité est le produit de la modernité ! Es-tu d'accord avec cette affirmation ?

- Selon toi, quel est le premier et principal objectif d'une carte d'identité ?

- Selon toi, pourrait-on aujourd'hui encore faire une distinction au sein d'une population ?

- Prends le temps de réfléchir au génocide rwandais : des médecins assassinent leurs patients, des instituteurs massacrent leurs élèves, des gens assassinent leurs proches (par alliance)... !

Cette subdivision pseudoscientifique est institutionnalisée et officialisée par la bureaucratie belge. Les Belges ne se contentent pas d'accentuer les différences sociales, ils les gonflent et ils les figent. À ce moment-là, les Tutsis sont considérés comme un groupe ethnique à part entière, à qui est attribué un statut social plus important. Ce statut appelle le contrôle nécessaire pour mener les Hutus à la baguette. Cette nouvelle subdivision, (soi-disant) scientifiquement prouvée, est épousée avec fanatisme par les Tutsis eux-mêmes ; ils peuvent désormais adopter sans crainte une attitude supérieure et dominante à l'égard des Hutus.

La subdivision locale précoloniale, où seule existait une distinction entre les groupes sociaux, est remplacée par une ethnicité séparatiste après la venue de l'envahisseur belge.

Toutefois, pour les Belges, le contexte économique de la région joue, avec sa population locale, un rôle dans l'attribution de « l'ethnicité » ; une personne opulente, qui, par exemple, possède plus de dix têtes de bétail, reçoit un titre aristocratique (Tutsi). Le problème, en contradiction avec la stratification raciale, est l'opulence de plusieurs Hutus, considérés comme inférieurs sur le plan racial. L'administration coloniale belge va peu à peu spolier les Hutus de leurs possessions et démanteler leur domination au profit des

Tutsis. Rien d'étonnant, dès lors, qu'une véritable frustration naisse au sein de la majorité de la population : les Hutus regardent les Tutsis avec une certaine hostilité.

En fin de compte, les Belges appliquent la stratégie du « diviser pour mieux régner ». En interne, ils donnent le pouvoir à la minorité (dont on peut donc espérer moins de rébellion), de telle sorte que celle-ci peut, sans trop d'efforts de la part du véritable envahisseur (belge), dominer la majorité de la population.

À partir de 1933, la présence administrative belge officialise concrètement la classification ethnique entre les groupes de population. Dès ce moment, la carte d'identité ethnique est introduite, mentionnant, comme « marqué au fer rouge », qui est Tutsi, Hutu ou Twa. Officiellement, chaque Rwandais, au départ de sa nationalité rwandaise, est aussi « classé » en fonction de son ethnicité héréditaire. ■

Johan Puttemans
 Coordinateur Pédagogique
 ASBL Mémoire d'Auschwitz
 Traduit du Néerlandais
 par Ludovic Pierard



BALISES POUR LA CITOYENNETÉ

Nous nous demandons de plus en plus souvent comment préparer nos enfants pour qu'ils comprennent ce monde qui bouge sans cesse, comment leur apprendre à réfléchir de façon critique et indépendante, comment les aider à communiquer avec l'autre avec respect et compréhension.

« Enseigner les valeurs de la citoyenneté est aussi important que d'apprendre à lire et à écrire. »

L'ASBL Mémoire d'Auschwitz a décidé, en collaboration avec ses deux commissions pédagogiques, la francophone et la néerlandophone, de mettre en lumière les écoles qui font des efforts particuliers dans le domaine de l'éducation de la mémoire et qui prennent l'initiative d'enseigner tolérance, respect et responsabilité civique, en leur attribuant le label « **Balises pour la citoyenneté** ».

ATTENTION !

Il ne s'agit en aucun cas d'un nouveau concours.

Nous voulons reconnaître chaque année les efforts de citoyenneté qui ont été faits dans les écoles.



Toutes les écoles secondaires du pays sont contactées et informées de la possibilité d'être reconnues pour leur travail et nous les invitons à nous envoyer une simple demande de participation accompagnée du court questionnaire ci-joint.

C'est la date de la commémoration de la libération du camp d'Auschwitz, le 27 janvier, (ou la veille/lendemain si le 27/01 tombe un week-end) que nous avons choisie pour la cérémonie de remise des labels, et l'Atelier Marcel Hastir à Bruxelles pour des raisons historiques : c'est dans ce lieu que trois jeunes gens ont pris la décision d'arrêter le XX^e convoi de Malines vers Auschwitz.

Sans aucun doute l'acte ultime de citoyenneté !

Pour la remise des prix, nous invitons les directeurs, les enseignants et si possible une délégation d'élèves, des écoles choisies. Les ministres de l'Enseignement de chaque région représentée seront invités ainsi que les échevins de l'Enseignement des villes gagnantes.

LE LABEL **BALISES POUR LA CITOYENNETÉ**

EST DÉCERNÉ AUX ÉCOLES
QUI S'IMPLIQUENT
POUR QUE LEURS
ÉLÈVES PRENNENT CONSCIENCE
DES VALEURS DE TOLÉRANCE
ET DE CIVISME.

L'ÉCOLE
**le nom de votre
école ici**
A ÉTÉ HONORÉ DE CE
LABEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2018 - 2019

Les premières écoles ayant reçu le label (le 26 janvier 2018) étaient :

- * Le **Stedelijk Lyceum Cadix** à Antwerpen.
- * Le **Collège du Sacré-Cœur** à Ganshoren.
- * Le **Lycée Saint-Jacques** à Liège.

Le 28 janvier 2019 nous avons honoré les écoles suivantes :

- * Le **KTA2 – Villers** à Hasselt.
- * Le **Onze-Lieve-Vrouwecollege** à Oostende.
- * Le **IC DIEN – HBO Verpleegkunde** à Roeselare.
- * Le **Collège Saint-Roch** à Ferrières.

Envie de remporter ce label pour votre école ?

Envoyez-nous votre demande avec le questionnaire complété avant le 1 novembre 2019 à l'adresse suivante :

ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ
À l'attention de G. Boschloos
Rue aux Laines 17 Boîte 50
1000 Bruxelles

Ou par courriel :
georges.boschloos@auschwitz.be

BULLETIN DE PARTICIPATION POUR DEVENIR ÉCOLE LABELLISÉE « BALISES POUR LA CITOYENNETÉ » ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Nom et adresse de l'établissement

Nom et courriel du directeur

Nom et courriel de l'enseignant responsable

Avez-vous déjà participé à cette initiative ?

Si oui, en quelle année ?

Avez-vous déjà obtenu le label une autre année ?

Si oui, en quelle année ?

Décrivez ci-dessous quel(s) projet(s) vous avez mené cette année. (Précisez le nom et but du (des) projet(s), s'il s'agit d'une collaboration avec d'autres associations (précisez) ou d'une (des) action(s) uniquement portée(s) par votre école, et le nombre d'enseignants et élèves qui y ont participé).

Si vous disposez d'articles de presse, de photos ou d'autres informations, merci de les ajouter à votre dossier.

Date, signature de la direction et cachet de l'établissement.

Règlement

1. L'école participe ou a participé de façon active (des dons d'argent sans actions entreprises ne comptent pas comme participation active) à un ou des projets humanitaires, sociaux et/ou de mémoire. Le projet sera décrit en détail.
2. Les projets peuvent être des collaborations avec d'autres institutions ou des initiatives individuelles de l'école.
3. Chaque école pourra participer chaque année, même après avoir été récompensée une année antérieure.
4. Les projets n'auront aucun but lucratif ni pour l'école ni pour les élèves.
5. Les institutions lauréates s'engagent à être présentes lors de la remise du label.
6. Les institutions lauréates autorisent l'ASBL Mémoire d'Auschwitz à utiliser leur nom pour des raisons de communication.

Nous vous souhaitons à tous de faire partie bientôt de cette « chaîne de citoyenneté ».



Ciné-club

PASSEURS D'IMAGES

Thème de l'édition 2019 :
PROPAGANDE

Pour la 5^e année consécutive, l'ASBL Mémoire d'Auschwitz organise son ciné-club PASSEURS D'IMAGES, qui ne cesse de gagner en notoriété. De quatre projections annuelles en 2015, avec une fréquentation moyenne de 30 cinéphiles, nous sommes passés en 2017 et 2018 à six séances et un doublement du public moyen.

Le cinéma AVENTURE, situé au cœur de Bruxelles, nous accueillera une fois de plus dans son mini-complexe chaleureux, ce dont nous lui sommes particulièrement reconnaissants. L'entrée est de 6 € par ticket. Chaque mois, nous passerons également sur Radio Campus, la radio de l'ULB, pour offrir plusieurs places gratuites à ses fidèles auditeurs. Chaque film est bien entendu placé sous le signe des guerres et des conflits, de l'occupation et de la libération, des bourreaux et des victimes, de la résistance et de la collaboration.

Chaque année, nous définissons toutefois un thème qui sert de fil rouge entre les œuvres que nous présentons :

En quête d'identité en 2015, *La zone grise - Héros ou criminels ?* en 2016, *Une enfance perdue* en 2017 et *Au-delà des frontières* pour l'édition 2018. Cette année-ci nous avons choisi comme thème la *Propagande*.

Cette année, nous poursuivons également notre CYCLE DE DOCUMENTAIRES, dans le cadre duquel nous vous proposons trois productions de non-fiction dont le fil rouge est le témoignage du rescapé. Ces séances sont gratuites mais il est conseillé de réserver. Vous trouverez ci-dessous les informations et les titres des neuf séances qui vous seront présentées cette année. ■

Georges Boschloos
ASBL Mémoire d'Auschwitz

26 mars

STALINGRAD (ENEMY AT THE GATES)
Jean-Jacques Annaud - 2001



30 avril

VALLEY OF THE WOLVES: IRAQ
Serdar Akar & Sadullah Sentürk - 2006



28 mai

LE CUIRASSÉ POTEMKINE
Sergéï M. Eisenstein - 1925



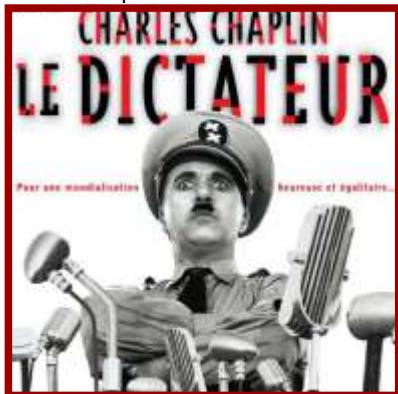
24 septembre

L'INTERVIEW QUI TUE (THE INTERVIEW)
Evan Goldberg & Seth Rogen - 2014



29 octobre

LE DICTATEUR (THE GREAT DICTATOR)
Charles Chaplin - 1940



26 novembre

LA CHUTE DU FAUCON NOIR (BLACK HAWK DOWN)
Ridley Scott - 2001



En pratique :

Chaque séance commence à 19 h 30.

Ça se passe où ?

Cinéma AVENTURE
Rue des Fripiers 15
(Galerie du Centre) - 1000 Bruxelles
À 10 minutes à pied de :
Bruxelles Centrale
Stations de métro
BOURSE et DE BROUCKERE
Parking MONNAIE

Ciné-club : Le ticket est à 6 €uro

Documentaires : l'entrée est gratuite mais la réservation est souhaitée par courriel : georges.boschloos@auschwitz.be

Cycle de documentaires :
Trois films de témoignages de
rescapés de la Shoah. →

←
Ciné-club « Passeurs d'images »
3 films de fiction au printemps et
3 films de fiction en automne.

Programmation de notre
CYCLE DE DOCUMENTAIRES

29 janvier

SURVIVRE ET RÉSISTER À AUSCHWITZ
Sarah Timperman - Stéphanie Perrin (2019)



25 juin

VIENNE AVANT LA NUIT
Robert Bober - 2017



17 décembre

TREBLINKA. JE SUIS LE DERNIER JUIF
Guillaume Ribot - 2016



Collection « Paroles d'Archives » Les témoins racontent...

Les documentaires de la collection « Paroles d'archives » s'inscrivent dans le cadre d'actions et d'activités participant au projet de reconnaissance de la mémoire des victimes de la Shoah et de la terreur nazie, lancé par l'ASBL Mémoire d'Auschwitz.

On sait que l'on reconstruit la mémoire du passé à travers les traces laissées par ceux qui l'ont vécu : lettres, journaux intimes, photos, mais aussi, et surtout, à travers les narrations de ceux qui nous font parvenir leurs souvenirs. C'est pourquoi la Fondation Auschwitz a eu parmi ses principaux objectifs la collecte de témoignages des survivants des camps de concentration et des centres d'extermination nazis, activité qui, entamée en 1992, a permis de rassembler plus de 235 enregistrements (1 300 heures). L'archive est un lieu de préservation de données et de repérages à travers lesquels on peut reconstruire, toujours de façon approximative, la vie et les événements

d'une période historique. Néanmoins, la particularité de l'archive visuelle nous place dans un rapport plus intime avec les témoins : leur image sur l'écran, leurs gestes, leurs voix avec ses propres cadences, ses silences, les sourires et, parfois, avec la rage et la tristesse ajoutant une dimension actuelle au passé qui nous est raconté.

Ce projet a été animé par le souhait de faire circuler l'archive, de redonner vie aux témoignages en les mettant en rapport avec un présent qui sait très peu ou presque rien de leur existence. Quatre volumes sont déjà sortis sur DVD, le cinquième (*Le retour des rescapés*) sera présenté début 2020.

Volume 1

1930-1942. *Mémoire Juive du quartier Marolles-Midi Bruxelles.*
(Marta Marin-Dòmine, 2012)

Volume 2

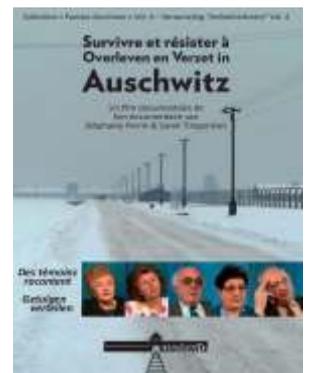
1942-1944. *La Caserne Dossin à Malines. Des témoins racontent..*
(Sarah Timperman et Stéphanie Perrin, 2013)

Volume 3

Déportés de Malines à Auschwitz. Des témoins racontent...
(Sarah Timperman et Stéphanie Perrin, 2015)

Volume 4

Survivre et résister à Auschwitz. Des témoins racontent...
(Sarah Timperman et Stéphanie Perrin, 2018)



Les DVD sont à commander par e-mail à l'adresse suivante : info@auschwitz.be - Prix : 12,50 €/pce + frais d'envoi

POUR UNE PRISE DE CONTACT

ASBL Mémoire d'Auschwitz -
Fondation Auschwitz
Rue aux Laines, 17 bte 50 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02 512 79 98
Fax : 02 512 58 84

info@auschwitz.be
www.auschwitz.be

Publication réalisée grâce au soutien de

Directeur de la publication : Henri Goldberg
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos
Comité de rédaction : Marjan Verplancke, Thierry De Win, Yves Monin, Jean Cardoen, Yannik van Praag
Graphiste : Georges Boschloos
Imprimeur : EVM Print

